

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11 février 2025

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE, Lionel VIALLE

Excusés : Marc BOUCHET (procuration à Anne-Marie ROUDIL)
Claire JOUY (procuration à Baptiste BONNET)

Absents : Julien BONNET

Secrétaire de séance : Lionel VIALLE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Lecture du compte-rendu du 23 janvier 2025, approbation à l'unanimité

D2025-007/ Délibération concernant la cession d'une partie du chemin communal de Sénoulis à la SCI N au carré

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité : cession d'une partie du chemin communal à la SCI N au carré, la totalité des frais engendrés par la procédure (géomètre, enquête publique, notaire,...) est à la charge de l'acquéreur. Une aire de retournement sera créée dans la parcelle E 580 d'une superficie d'au minimum 100 m² afin que les véhicules (y compris les gros gabarits) puissent faire demi-tour.

D2025-008/ Délibération de soutien à l'organisation de la pièce de théâtre organisée le 11 novembre 2025

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité, la commune prendra en charge le déficit financier de l'organisation de la pièce de théâtre (compagnie la Naïve) si l'association est déficitaire. Coût de la représentation 1300€ environ.

D2025-009/ Achat de la parcelle AB 346 à l'euro symbolique

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité, acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB 346 (735m²) à A. Gabard, afin de régulariser la situation administrative de la route du camping

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Questions diverses

- Achat d'un chapiteau : il va être proposé aux associations locales d'acheter un nouveau chapiteau (l'actuel a plus de 20 ans et copropriété de la commune de Saint Julien du Gua), les associations participantes seront prioritaires pour l'utilisation, un règlement d'utilisation sera établi, le chapiteau pourrait être loué aux particuliers. Surface recherchée environ 40 à 50 m², tarif aux alentours de 3000€.
- Brigade de gendarmerie : la brigade de Saint-Pierreville sera ouverte tous les mercredis matin de 9h00 à 12h00 à compter du 05 mars 2025. Le 05 mars l'opération « prends un café avec un gendarme » est proposée.
- CCID : une réunion de la commission des impôts directs aura lieu le vendredi 28 février 2025 à 20h30
- Point auto-stop : un projet de point « autopstop » est porté par la CAPCA, 2 points seront installés sur la commune afin de faciliter la prise en charge des autostoppeurs, à la Chaze et au niveau de la route de la Croze sur la RD 102. Dans le but de limiter les panneaux de signalisation, la commune souhaite qu'un seul point soit créé.
- Compte-rendu de la réunion avec MITILIS : la nouvelle mutuelle régionale a été présenté en mairie, une réunion d'information publique sera organisée et des permanences peuvent avoir lieu sur la commune. Le CCAS va porter le projet.
- Contrat EDF : la commune bénéficie depuis 2022 d'un contrat en tarif non réglementé pour la fourniture d'électricité. La commune fait le choix de revenir au tarif réglementé à compter d'avril 2025.
- Compte-rendu de la rencontre avec ADN et Axione dans le cadre du déploiement de la fibre optique : deux points de blocage existent sur le territoire communal, au niveau d Sénoulis et de Labrot. La commune va autoriser l'implantation de nouveaux poteaux (y compris dans le village) afin de ne pas pénaliser le raccordement de plusieurs quartiers. Il est rappelé que les habitations qui ne seront pas raccordées dans le cadre de ce plan de raccordement devront assumer la charge financière d'un raccordement ultérieurs pour un montant pouvant avoisiner les 5 000€ selon la situation géographique. 11 nouveaux poteaux seront installés (dont 5 au niveau du pont de Labrot) dans le village, la majorité en doublage d'un poteau existant.
- Une visite du secrétaire général de la Préfecture aura lieu sur la commune le vendredi 21 mars
- Mme Dewevre, Conseillère aux décideurs locaux viendra en mairie dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 le mardi 11 mars
- L'assemblée générale de l'ASLGF de Marcols les eaux aura lieu le 21 février à 19h30 en mairie
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 14 mars
- La remise des ordinateurs offerts par la CAPCA aux élèves de CM2 aura lieu le vendredi 21 février après-midi
- CFU et BP : Mr le maire aborde les chiffres du CFU ainsi qu'une approche du budget prévisionnel, les documents budgétaires devraient être votés aux alentours du 15 mars 2025